RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 05713
Numéro SIREN : 383 854 585
Nom ou dénomination : LOGIS

Ce dépôt a été enregistré le 10/08/2022 sous le numéro de dépôt 107337

2210737401

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE PARIS

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
PROCES VERBAL DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : LOGIS

Numéro RCS : 383 854 585
Numéro Gestion : 2018B05713

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse : 21 BD HAUSSMANN
75009 PARIS

Numéro du Dépôt : 2022R107337 (2022 107374)

Date du Dépôt : 10/08/2022

- Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire
Date de l'acte : 07/04/2022
Décision 1 : Changement de président

fait à Paris, le 10 août 2022

LPS11598396

ORIGINAL

LOGIS

Société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros
Siège social : 21, Boulevard Haussmann
Paris (9ème)
RCS Paris 383 854 585

PAR 07-04 22 CZ

ASSEMBLEE GENERALE

DU 07 AVRIL 2022

Greffe du tribunal de commerce de Paris
Acte déposé le :
10 AOUT 2022
Sous le N° : D1073374

L'an deux mille vingt deux, le sept avril à quatorze heures.

Les associés de la société par actions simplifiée "LOGIS" se sont réunis au 86, rue Laugier Paris (17ème) en assemblée générale sur convocation du président.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée en entrant en séance par les associés présents et les mandataires des associés représentés.

Monsieur Kirill VISHENSKIY préside la séance en sa qualité de président de la société.

Madame Françoise ANCOURT-DJUROVIC et monsieur Mikaël DJUROVIC, acceptant ces fonctions, sont nommés scrutateurs.

Madame Vanessa DJUROVIC est désignée comme secrétaire.

Monsieur Antoine MALEGE, commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, est excusé.

Le président constate que la feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, fait ressortir que tous les associés sont présents ou représentés.

En conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

VD KV.
MD FD L.U

Le président rappelle ensuite que l'ordre du jour est le suivant :

- Autorisation à l'unanimité, par dérogation aux dispositions statutaires, à monsieur Kirill VISHENSKIY de transférer à madame Svitlana VISHENSKA née RYKUNOVA, son épouse, 625 actions qu'il détient dans la société LOGIS et agrément de cette dernière en qualité d'un nouveau associé.

- Remplacement du président démissionnaire.

- Pouvoirs.

Puis, il dépose sur le bureau, et met à la disposition de l'assemblée :

- Une copie de la lettre de convocation adressée aux associés et au commissaire aux comptes.
- La feuille de présence de l'assemblée et la liste des associés.
- Un exemplaire des statuts.
- Et le projet des résolutions qui seront soumises à l'assemblée.

Le président déclare que tous les documents devant, d'après la législation en vigueur et les dispositions statutaires, être adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, l'ont été dans les délais impartis.

L'assemblée lui en donne acte.

Après exposé du président, diverses observations sont échangées, et, personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, par dérogation aux dispositions de l'article 11 des statuts instituant un droit de préemption en cas de cession d'actions, autorise monsieur Kirill VISHENSKIY à transférer 625 actions qu'il détient dans la société à madame Svitlana VISHENSKA née RYKUNOVA, son épouse, née à Poltava (Ukraine), le 29 juin 1976, de nationalité ukrainienne, demeurant à Villa 49, Street 12, Meadows 2, Dubai, Emirats Arabes Unis, et agrée cette dernière en qualité d'un nouveau associé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblé générale nomme à compter de ce jour madame Svitlana VISHENSKA née RYKUNOVA, demeurant à Villa 49, Street 12, Meadows 2, Dubai, Emirats Arabes Unis née à Poltava (Ukraine), le 29 juin 1976, de nationalité ukrainienne, en qualité de président en remplacement de monsieur Kirill VISHENSKIY, démissionnaire pour convenances personnelles, pour une durée de six années prenant fin avec l'assemblée générale qui sera tenue au cours de l'année 2027.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

VD KV.
MD FD L.U

Madame Svitlana VISHENSKA, acceptant cette fonction, prend la présidence de l'assemblée.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt ou de publicité qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à quinze heures après signature du procès-verbal par les membres du bureau.

Le président sortant

Les scrutateurs

Le secrétaire

Madame Svitlana VISHENSKA
pour acceptation de fonctions de président